

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 7 (1919)

**Heft:** 85

**Artikel:** A nos abonnés, à nos lecteurs et à nos amis : une grosse nouvelle

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-254957>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

# Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

## ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 5.—
ETRANGER.....	6.50
Le Numéro.....	0.25

## RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)  
Compte de Chèques I. 943*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

## ANNONCES

La case, par an	Fr. 25.—
2 cases.	45.—
1 case et demie	35.—

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE :** Une grosse nouvelle : LA RÉDACTION. — L'Idée marche... : E. GD. — La campagne de moralité en Suisse romande : J. MEYER. — De-ci, de-là... — Les assises féminines de Bâle : E. GD. — Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale : Irène MONTANDON. — A travail égal, salaire égal (*suite et fin*) : E. GD. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

## A NOS ABONNÉS, A NOS LECTEURS ET A NOS AMIS

## UNE GROSSE NOUVELLE

Lorsque fut fondé — il y a maintenant exactement sept ans de cela, notre *Mouvement Féministe*, une des premières questions qui se posa au Comité d'initiative réuni à Lausanne fut celle de la périodicité du journal. Bi-mensuel ? mensuel ? — Quelques membres, à cette époque déjà, opinèrent pour une parution bi-mensuelle, estimant que de trop longs intervalles de publication ralentissent l'attention et refroidissent l'intérêt; mais la majorité des membres et la rédactrice elle-même jugèrent plus sage, pour débuter, de s'en tenir à une parution mensuelle qui permettrait d'utilles expériences.

La période d'essai n'était pas terminée que la rédactrice demandait instamment le doublement de la périodicité de notre journal. Elle avait pu constater combien riche, vaste, variée, complexe était la matière à traiter, et combien insuffisantes à cette tâche étaient huit pauvres petites pages chaque mois seulement. La question fut mise sérieusement à l'étude.

Et puis, très vite, éclata la guerre. La guerre, pendant les premières années de laquelle les journaux d'idées n'eurent qu'une seule préoccupation : « tenir », sans rêve ni ambition d'agrandissement; mais la guerre aussi, qui remettant tout en question, transformant profondément les notions et les principes d'avant 1914, fit faire à notre cause des progrès que nous n'aurions jamais osé prévoir. Alors le féminisme prit une extension nouvelle; partout de nouvelles associations, de nouveaux journaux féministes se créèrent, de nouveaux droits furent reconnus aux femmes en matière économique, sociale, politique... Le féminisme, de théorie lointaine et légèrement ridicule qu'il était encore pour beaucoup, devint réalité immédiate et vivante. Suivre son essor à travers le monde, signaler ses conquêtes, les tâches nouvelles qu'il embrassait, les problèmes qu'il soulevait, les résultats probants qu'il obtenait, devint œuvre passionnante et absorbante. Œuvre pour laquelle un journal mensuel était notoirement insuffisant.

Ceci, d'autant plus qu'au but premier assigné à notre *Mouvement*, but de propagande et de documentation féministe, était venu petit à petit s'en adjoindre un second tout aussi important : l'éducation civique de la femme. « La femme n'est pas prête » disent nos adversaires. Nous sommes persuadées que

la meilleure préparation à l'exercice d'un droit se fait par la possession de ce droit lui-même; mais il n'en reste pas moins qu'il faut attirer l'attention de la femme sur les grands problèmes, lui prouver qu'elle est loin d'être inapte à les comprendre, éveiller son intérêt, développer chez elle le sens de sa responsabilité à l'égard de la chose publique... Cette tâche, notre journal s'y est appliquée, dans la mesure de ses possibilités, tant par ses *Chroniques parlementaires*, si spécialement goûtables de nombre de ses lectrices, que par les articles — dont beaucoup sont hélas! restés à l'état d'intentions! — sur des sujets de politique nationale et sociale. Or, à cette œuvre aussi, un journal à parution mensuelle ne peut plus suffire.

Et enfin, plus que jamais, l'heure que nous vivons nous appelle à rassembler nos forces pour l'effort suprême. Le féminisme est à un tournant de son histoire. Il ne nous est plus permis de soutenir mollement nos principes, de nous engourdir dans une bête oisiveté. Nous devons agir, parler, nous faire entendre. Comment poursuivre une action à de si grands intervalles? Comment défendre une cause s'il faut se taire ensuite longuement? Comment faire entendre une voix qui s'élève si rarement que l'on a le temps d'oublier ses accents?

Il y avait plusieurs années que la rédactrice du *Mouvement Féministe* soutenait cette thèse devant le Comité<sup>1</sup> de notre journal. Celui-ci l'écoutait avec sympathie, n'aurait pas demandé mieux que de lui accorder ce que, lui aussi, en venait à estimer de plus en plus indispensable, mais se heurtait toujours à une difficulté insurmontable : la question financière. Comment, alors que les frais d'impression seuls ont plus que doublé depuis 1912, comment les doubler encore par une parution plus fréquente?...

Et enfin, l'heure est venue de prendre son grand élan. Le déficit inévitable qu'entraînera, au début tout au moins, la parution plus fréquente du *Mouvement* est garanti pour deux ans. Durant cette période, nos amis ont tout loisir de se mettre en campagne pour nous trouver le nombre d'abonnés nouveaux, qui

<sup>1</sup> Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici ce que l'on ignore trop souvent: c'est que le *Mouvement Féministe* est placé sous le contrôle et la surveillance morale et financière d'un Comité romand, où nos principales Associations féministes et féminines ont leurs représentants. Les membres de ce Comité sont: Mme J. Meyer, Camille Vidart, Mme et Mlle Gourd, M. A. de Morsier, pour Genève; Mles Lucy Dutoit, J. Hausamman, Annette Rieder, Aug. Martin, Claire Bonnard, MM. H. Sensine, prof., E. Béranger, pasteur, Roger Bonnard, pasteur, pour le canton de Vaud; Mme Vuillioménet-Challandes, Mles Emma Porret, Berthe Pfenninger, MM. André de Maday, professeur, et Eug. von Hoff, pasteur, pour le canton de Neuchâtel.

nous permettra en 1922 de continuer à être le journal vivant, souple, alerte, toujours renseigné sur la dernière actualité féministe, toujours riche en documents, toujours prêt à mener le bon combat pour nos idées, que nous espérons pouvoir devenir maintenant. Ces nouveaux abonnés, nous les évaluons à 450 au minimum pour cette période de deux ans, soit à 225 par an. Si chacun de nos abonnés actuels voulait seulement prendre à tâche de nous en procurer UN, ce serait la bi-mensualité assurée... presque pour l'éternité! Et nous savons que nous avons des amis, sur lesquels nous pouvons compter, qui nous feront de la propagande, qui parleront de notre journal, le répandront, et prendront à cœur de collaborer de cette manière au grand effort que nous allons accomplir.

Un grand effort, certes. Un grand effort financier, un grand effort moral et intellectuel, un grand effort féministe. Un nombre forcément plus grand de collaborateurs attaché à notre œuvre. Une tâche plus lourde pour ceux qui sont responsables des destinées de notre journal. Mais aussi une joyeuse certitude de contribuer ainsi, par l'effort de tous, au succès de la cause, si belle, si haute et si juste qu'est celle de l'émancipation de la femme.

#### LA RÉDACTION.

**A partir de janvier 1920, le Mouvement Féministe paraîtra régulièrement le 10 et le 25 de chaque mois. Le prix des abonnements sera porté à 5 fr. pour la Suisse, à 6 fr. 50 pour l'étranger. Les abonnements partiront, comme par le passé, de janvier pour une année entière, et de juillet pour 6 mois (3 fr. et 3 fr. 75), tous les abonnements étant renouvelables en décembre de chaque année.**

Nous recevons dès maintenant le montant des nouveaux et des anciens abonnements pour 1920 (Compte de chèques I. 943). A toute personne s'abonnant à nouveau en 1919, seront adressés gratuitement les numéros de novembre et de décembre 1919.

Nous tenons des numéros spécimens gratuits à la disposition de tous ceux qui nous en demanderont, et nous nous chargeons d'en envoyer nous-mêmes à toutes les adresses que l'on voudra bien nous indiquer.

## L'IDÉE MARCHE...

Les journaux quotidiens ont annoncé que le 16 octobre le Grand Conseil bâlois avait décidé, par 63 voix contre 34, de réviser partiellement la constitution cantonale, de manière à pouvoir y introduire le vote des femmes. C'était, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, ce que lui proposait le Conseil d'Etat, cette formalité préliminaire étant nécessaire avant d'aborder la question du suffrage féminin en lui-même. Les débats n'ont pas révélé une sympathie bien grande pour nos idées : des orateurs représentant notamment le parti catholique et le parti bourgeois ont demandé la non-entrée en matière, et cela pour les éternels motifs des antisuffragistes, utilisant sans la moindre vergogne des arguments-clichés dont tous les esprits ouverts tant soit peu ont fait justice depuis longtemps. La seule note neuve a été apportée par l'affirmation du Dr Peter (parti bourgeois), « que le suffrage des femmes, s'il était un postulat de notre époque, était alors le postulat d'une époque de décadence ». Grand merci! D'autre part, M. Welti (socialiste, l'auteur, soit de la motion reconnaissant aux femmes le droit de vote, soit de la fameuse disposition sur l'avortement, qui a fait couler tant d'encre), a critiqué pour les motifs opposés le rapport du Conseil d'Etat, qu'il trouve insuffisamment net. Des orateurs radicaux et libéraux ont encore pris la parole, mais plutôt en leur nom personnel, leur parti n'ayant pas pris position. Et

enfin, un Dr Ronus (libéral), a failli faire sombrer tout le bateau avec la proposition singulière de confier cette révision partielle de la constitution, non pas au Grand Conseil, mais à une Commission de révision, dans laquelle siègeraient éventuellement des femmes — un moyen de s'assurer si vraiment les femmes désirent le suffrage, etc... Nos lecteurs connaissent l'antienne. Combattue de plusieurs côtés, cette proposition a été rejetée par une majorité de 24 voix.

La décision du Grand Conseil est maintenant soumise à la possibilité d'un référendum populaire et, d'après les nouvelles qui nous viennent de Bâle, il est très probable que celui-ci sera demandé. Cela fera donc à nos amies deux campagnes populaires à mener (une pour la modification de la constitution, une autre sur le fond même de la question) et la première, déjà, en novembre probablement! Si chaque campagne peut être considérée comme une magnifique occasion de propagande, on ne peut que s'en réjouir; mais nous craignons, dans ce cas particulier, que deux consultations populaires ne fatiguent l'attention et, d'autre part, n'usent, sur une simple question d'ordre juridique, peut-on dire, le très gros effort que l'on voudrait concentrer essentiellement sur le vote des femmes.

A Zurich, la campagne préparatoire à la votation populaire bat son plein : conférences, réunions, publications, feuilles volantes. On parlait de novembre ou de décembre quant à la date. 1919 verrait donc encore ainsi, avant de nous quitter, notre revendication posée devant les électeurs de deux cantons.

\* \* \*

Pendant que le Grand Conseil bâlois émettait des considérations variées sur notre capacité à remplir nos droits politiques, celui de Genève s'occupait de nos droits économiques — plus difficiles à nous faire reconnaître! Car il ne s'agissait rien moins que de l'égalité de traitements entre instituteurs et institutrices primaires. Nous avons eu l'occasion ici même de signaler les différences existant à cette égard entre fonctionnaires masculins et fonctionnaires féminins<sup>1</sup>, et de parler de la belle campagne menée avec tant de persévérance et de vaillance par l'Union des Institutrices primaires. Cette campagne remonte d'ailleurs loin, car c'est en 1886 que M<sup>me</sup> Debellerive — une des abonnées actuelles du *Mouvement Féministe* — avait posé la question pour la première fois! Elle devait être reprise périodiquement, sans jamais aboutir, jusqu'au moment où on put obtenir de la majorité de la Commission parlementaire, chargée d'examiner un projet de loi modifiant les traitements des fonctionnaires, la reconnaissance du principe de l'égalité de salaires. C'est cette Commission qui a rapporté dans la séance du 18 octobre devant le Grand Conseil genevois, lequel a admis à son tour le principe de l'égalité de salaires. Une tentative — que l'on peut, sans tomber dans la phraséologie politique, qualifier, à cette date, de manœuvre électorale! — de porter les traitements *masculins* minima à 5.600 fr. avait immédiatement amené une riposte de M. Nicolet demandant que les traitements *féminins* fussent haussés à ce minimum, mais tout l'amendement, un peu lourd pour les finances de l'Etat, avait été repoussé. Au troisième débat de nouveaux amendements ont surgi, modifiant les propositions de la Commission, et d'un commun accord, tous ces amendements ont été renvoyés à la Commission pour étude. Mais, ce qui est essentiel, le principe reste admis. Nous en félicitons chaudement le corps enseignant primaire féminin, qui a eu à faire à forte partie : hélas! à ses collègues masculins! Car

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement Féministe* du 10 juin 1919.